

## Où en est l'opposition au projet du Rizzanese ?

*Présentation au Conseil Energétique de Corse par Georges MATTEI*

La Collectivité Territoriale de Corse a émis le souhait qu'EDF réalise et exploite l'aménagement hydroélectrique du Rizzanese. La décision de la CTC en tant que telle ne se discute plus.

L'objectif de notre présentation au Conseil Energétique de Corse, dont le principe a été accepté lors de la séance d'inauguration, est plutôt de vous éclairer sur les tenants et les aboutissants de notre opposition à ce projet du Rizzanese. Nous manifestons cette opposition de façon constante avec l'association ADRE - Association de Défense du Rizzanese et de son Environnement - depuis que l'étude du projet a été diffusée en avril 1998. Après une analyse attentive du dossier d'EDF, l'ADRE a publié un livre (*Barrage sur le Rizzanese, Un projet aberrant - L'Harmattan 1998*). Par suite l'association a rassemblé plus de 170 membres actifs, surtout dans le Tallonais mais aussi à Ajaccio, Bastia, Corte, dans l'extrême sud, la Balagne, et sur le continent...

### Une démarche d'intérêt général

Nous sommes partis d'une défense locale de l'environnement contre ce projet. Mais, très vite, notre perspective s'est élargie du fait de notre analyse et s'est enrichie des points de vue de ceux qui nous ont aidés. C'est en ce sens qu'aujourd'hui nous pouvons prétendre à une réflexion générale sur la politique énergétique en Corse, sur une contestation raisonnée des aménagements et des retenues, sur une politique de l'eau. Nos arguments sont d'ordre environnemental, économique, social, stratégique et humaniste. Parallèlement bien des gens nous ont rejoints, apportant leur expérience et confortant nos perspectives communes. C'est dire que la démarche de l'ADRE peut être comprise aujourd'hui comme une démarche citoyenne et d'intérêt public.

C'est ainsi que maintenant nous défendons le Rizzanese de même que ses affluents, nous défendons son embouchure et le littoral, nous défendons les « fleuves » corses. Nous plaillons pour une politique clairvoyante et durable de mise en valeur de notre patrimoine aquatique plutôt que de son « exploitation ». Cette vision devrait contribuer à enrichir le débat énergétique dans l'esprit des principes qui ont été affirmés lors de la séance d'installation du Conseil : « *Le Conseil Energétique dispose de la faculté de faire évoluer les moyens et les objectifs en fonction de l'état des données démographiques, techniques, économiques etc.. Il n'y a pas d'exclusive à la nature de la réflexion que nous pouvons mener* ».

### Sans choix pas de politique énergétique

Quand on ne dispose que d'une carte forcée, on ne saurait parler de « politique » énergétique ou autre. C'est seulement à partir d'un **éventail** de moyens d'approvisionnement en énergie (production ou importation) qu'on peut décider de privilégier les différents moyens de cet approvisionnement en fonction de critères divers - coût, nuisances, durabilité, valorisation des hommes ou du patrimoine... - et de les sélectionner dans une proportion à définir. Faute de variété et faute d'abondance possible, on ne peut avoir qu'une politique limitée, bornée.

On peut à juste titre parler de politique bornée quand on voit que la capacité pour la Corse de s'approvisionner à l'extérieur est limitée **a priori** (50 MW maximum sur la SARCO). On ne peut dire que la Corse doit être autonome pour son approvisionnement électrique qui est ruineux, alors que par ailleurs elle importe 100% de son pétrole, de son gaz, de ses équipements mécaniques ou électroménagers, et la quasi totalité de ses produits alimentaires, mobiliers, d'habillement etc.. Le cordon ombilical s'étend jusqu'au foin de la Crau, aux eaux minérales, aux laitages, aux olives !... Mais, selon certains, il faudrait que ce cordon ne s'étende pas à l'approvisionnement électrique de l'île par un câblage maillé, tel celui qui couvre les pays d'Europe et des autres continents, et qui garantit à chacun une sécurité solidaire.

Nous pensons qu'il faut des liaisons par câbles avec la Sardaigne voisine, avec la Toscane proche, et avec la Côte d'Azur, sans imposer à ces liaisons une limitation physique a priori. L'Europe et les Etats recherchent aujourd'hui l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux. Car cela évite à chacun de se suréquiper par crainte des pannes ou des pointes. Aujourd'hui plus que jamais, la prospérité économique d'une cité, d'une région, d'un pays, voire d'un continent, repose sur la capacité à gérer des flux d'échanges. Dans ce contexte, vouloir fonctionner en circuit fermé est une absurdité suicidaire. Or ce projet du Rizzanese, précisément, contribue à plomber la Corse.

## **Choisir son énergie**

Avec l'ADRE nous proposons de multiplier les sources d'approvisionnement sans isoler l'île, et de l'équiper sans la suréquiper. Même si les conditions économiques et technologiques sont plus favorables à l'extérieur que dans l'île, il est clair qu'il nous faut garder des moyens de production locaux. Ceux que nous avons suffisent-ils en qualité, en variété et en quantité ? C'est tout le problème de la politique énergétique en Corse.

Notre réponse sera forcément nuancée : pour la qualité, il est certain que des usines au fuel lourd comme au Vazzino et à Lucciana ne sont pas acceptables et auraient dû être transformées depuis longtemps. Il est clair également pour nous que les barrages et les dérivations des cours d'eau ne sont pas plus admissibles en Corse que le fuel lourd, nous allons voir pourquoi.

Pour ce qui est de la variété, il est bon de jouer sur la panoplie des moyens que la technologie offre dès aujourd'hui et de se préparer aux mutations technologiques de demain.

## **Les moyens de production électrique localisés ou non**

Au plan économique actuel, les centrales au gaz sont réputées efficaces et peu chères. En outre le projet de gazoduc Algérie / Italie via la Corse et la Sardaigne – offre, selon nous, un grand intérêt à différents points de vue. Avec une centrale à gaz, le prix de revient du kW installé - environ 200 euros - est 13 fois moins cher que celui estimé pour le kW sur le Rizzanese !

Pour l'éolien, il semble qu'en Corse on est parti d'intérêts privés ou locaux sans vision globale et avec une prise en compte insatisfaisante des données environnementales. Il serait temps sans doute que l'intérêt collectif corse fixe les règles du développement de l'éolien.

Le solaire est séduisant et nous lui portons un grand intérêt même si l'efficacité en est limitée. C'est l'énergie douce par excellence et elle est vraiment gratuite. Les installations peuvent être multipliées sans inconvénient à condition qu'on fasse un effort pour l'intégration des panneaux.

On parle peu en Corse des piles à combustible. Cette technologie émergente permet de produire de manière propre et relativement silencieuse du courant électrique aussi bien que de la chaleur (cogénération). Les calories produites résultent de réactions électrochimiques qui font fusionner sans combustion l'hydrogène et l'oxygène qu'elles consomment. Des réalisations sont opérationnelles : ainsi près de Dunkerque une mairie vient d'être équipée avec une unité au gaz naturel de la taille d'un gros congélateur qui fournit 4 kW. Toshiba a présenté récemment une pile à combustible pour ordinateur portable de 900 g avec, pour alimentation, des cartouches de méthanol. La technologie est très prometteuse.

D'autres technologies font l'objet de recherches de différents côtés. La production d'électricité ou de chaleur est en pleine évolution, depuis les tuiles solaires « intelligentes » ou les micro centrales (vraiment « micro », qui se branchent sur les canalisations) jusqu'à l'ambitieux programme ITER : les Japonais et les Américains viennent de se joindre aux Européens avec l'objectif, d'ici quarante ans, d'imiter la fusion thermonucléaire du soleil sans risque d'explosion ni de déchets radioactifs. Le problème avec ITER est de maîtriser les conditions de très grande chaleur, avec des champs magnétiques très intenses. Quarante ans, c'est loin, est-on tenté de dire. Mais alors que penser d'une masse de béton multiséculaire comme un barrage ? Ici cette technologie dépassée ligoterait un peu plus la Corse pour une très longue période. L'aménagement du Rizzanese ne semble pas avoir une visée utile au delà de quelques années et il aurait l'effet paradoxal de bloquer le développement de solutions alternatives.

Les différentes technologies disponibles, envisagées dans leur évolution, devraient guider l'utilisation des différentes sources d'approvisionnement électrique ou calorifique. Il faudrait les remettre en cause régulièrement en fonction des critères stratégiques, par exemple : le coût financier, l'emploi, la modernisation, le respect de l'environnement etc.. Une telle démarche contribuerait à éviter « l'erreur manifeste d'appréciation » c'est-à-dire en fait le mauvais choix.

## **Des structures et des hommes**

EDF est en pleine évolution actuellement, d'autant qu'il est avéré qu'au moins pour quelques décennies, le service public de l'électricité pourra être assuré, en production comme en distribution, par différents opérateurs. La demande de concession d'EDF pour l'aménagement du Rizzanese date de septembre 1996, donc avant la Directive européenne sur l'électricité et avant la loi française du 10/02/2000 sur le service public de l'électricité. Ce vieux projet du Rizzanese lierait pour longtemps la Corse à EDF dans un schéma qui apparaît déjà dépassé.

Les techniciens n'ont pas intérêt à rester accrochés à des technologies dépassées et à des systèmes déficitaires qui pourraient être balayés à l'occasion de crises financières ou de révisions structurelles. Ainsi, les quelque quatre-vingt millions d'euros qui constituent chaque année le déficit d'EDF en Corse seraient sans doute mieux utilisés à moderniser le réseau et à le rendre plus performant. Notre opinion, sur le projet du Rizzanese comme dans quelques autres domaines, est qu'on n'a pas intérêt à sacrifier le patrimoine et à manger le blé des semailles. Il faut cesser d'attendre toujours une rente de l'Europe, de l'Etat, de la Collectivité ou bien d'EDF, quand ces rentes n'aboutissent qu'à alimenter la facilité et l'attentisme.

L'activité électrique, pour qui y réfléchit, est assez riche et prometteuse pour garantir le maintien de l'emploi, qu'il s'agisse de l'enfouissement des lignes, du contrôle et de l'équilibrage du réseau, de l'adoption de nouvelles sources ou de l'amélioration du service. A l'inverse, nous disons qu'il y a un anachronisme dans le processus poursuivi avec ce projet du Rizzanese comme il y a un anachronisme dans le niveau de compétence visé pour le personnel de production (ou plutôt le personnel technique). Tels sont nos principaux arguments de fond.

### **Une production électrique étriquée et chère**

Avec le Rizzanese EDF prétend atteindre une production de 80,6 GWh par an. Cet espoir repose sur un débit utile permanent (débit moyen annuel turbiné) de 2,68 m<sup>3</sup>/s (2.680 l/sec). Or les apports attendus au barrage ne seront pas régulièrement au rendez-vous (L'addition est facile : 2.680 l/s à turbiner, plus 345 l/s de débit réservé, plus 20 l/s de débit supplémentaire pour le pompage, plus 50 l/s pour l'OEHC : total 3.095 l/s). Or, d'après le tableau des débits mensuels du Rizzanese au site du barrage de 1966 à 2000, établis par la DIREN et fournis par EDF, les mois faibles connaissent tous un débit global autour de 1.000 l/s seulement. Et, entre 1966 et 2000, il y a eu 269 mois où les débits apportés au barrage étaient bien inférieurs à 3.000 l/s ! En outre, le débit des mois forts est surtout constitué par les crues, après les orages. Or, avec un bassin utile de petite dimension (1 h m<sup>3</sup>), EDF avoue ne pas pouvoir exploiter les crues. Une crue millénaire peut remplir le lac artificiel en \_ d'heure et fait doubler la moyenne annuelle des apports en moins de 27 heures. Une crue décennale remplit le bassin en moins d'une heure et double la moyenne annuelle en 84 heures etc.. Au-delà, tout se déverse sans exploitation possible. En conclusion EDF, qui a surestimé le débit régulièrement exploitable, n'aura pas l'électricité prévue et/ou asséchera encore plus le fleuve. Le kWh reviendra d'autant plus cher.

Le prix de revient du kWh en France varie selon les techniques et les lieux de production. Mais il y a une tendance à la convergence avec un coût moyen entre 0,20 F (0,03 euro) et 0,30 F (0,05 euro). Dans le projet du Rizzanese, le prix de revient du kWh au pied de l'usine, estimé par EDF, est de 1,21 franc soit 0,18 euro. Or il nous est facturé, rendu à domicile, bien moins cher, de 0,35 F (0,06 euro) à 0,65 F (0,1 euro) après intégration des frais de commercialisation, de structure et d'entretien du réseau. En outre l'estimation d'EDF est basée sur deux hypothèses peu réalistes, un niveau de production électrique élevé et le respect des devis durant le chantier.

Il serait totalement irresponsable et malhonnête –au moins intellectuellement - de dire que, une fois réalisé l'investissement aux frais d'EDF, on ne prendra plus en compte l'amortissement mais seulement l'entretien, les mesures compensatoires et les frais de fonctionnement et qu'ainsi on pourra se rapprocher des coûts globaux calculés pour les autres sources de production.

### **Un cours d'eau, à quoi ça sert ?**

Un agriculteur qui souhaitait une dérivation dont il espérait un avantage personnel, disait un jour : « Ce fleuve ne sert à rien ! ». Quelle erreur ! Les cours d'eau ont un rôle primordial dans la nature. Ils coopèrent à la biocénose, avec l'humidité de l'air tout au long de leur cours, avec l'humidité du sol pour la flore et pour la faune, avec les alluvions, les invertébrés et les poissons. Priver un cours d'eau artificiellement de ses différents débits c'est occasionner un déséquilibre et prendre le risque de ne même pas pouvoir maîtriser ce déséquilibre. Le législateur a prévu le principe de précaution ainsi que des lois pour interdire de causer de tels déséquilibres.

Dans le projet du Rizzanese un volet hydraulique a été ajouté. A l'origine (c'était dans le dossier de la Conférence Administrative de 1998), il s'agissait de déverser au niveau de l'usine, après turbinage, 1,6 million de m<sup>3</sup> entre mai et octobre pour les besoins agricoles à la demande de l'Office Hydraulique. L'ADRE a démontré, dans le livre publié alors, qu'il s'agissait là d'une mystification. Car à la même époque (mai à octobre), selon les chiffres de la DIREN produits par EDF, le Rizzanese en déverse naturellement **au même endroit**, à l'aval du pont de Piombato, près de 23 millions de m<sup>3</sup>, soit 21 millions de m<sup>3</sup> de plus en volume et quinze fois plus en pourcentage que le prétendu cadeau d'EDF (sans compter les apports du Chiuvone dont le confluent est proche).

Dans la mouture actuelle du projet, cette eau agricole serait relâchée plus haut, au départ de la conduite forcée (au haut de la pente) et ne serait plus turbinée. Mais l'intérêt du volet hydraulique n'est pas plus crédible qu'avant. Car la pente est très forte, les cultures y sont rares, les chênes verts y abondent et un torrent y coule déjà. On ne peut que faire retomber l'eau sur la basse vallée du fleuve, déjà irriguée ou irrigable. Par ailleurs, cette eau devait servir à irriguer 400 ha de cultures maraîchères et surtout fourragères. On a cherché en vain pour qui et pour quoi cela pourrait servir dans la vallée. L'unique avantage de ce déversement est d'ordre financier : ce dispositif permettrait à la CTC de verser à EDF – via l'OEHC – une somme de 120 millions de francs alors que, sans vente d'eau, EDF ne peut réglementairement pas percevoir de subvention. Cependant un tel dispositif serait un abus du droit.

### **Une eau impropre à la consommation**

L'idée que ce barrage faciliterait l'approvisionnement en eau de la région, voire la vente d'eau à la Sardaigne est une idée fautive, communément répandue par ici. En quantité, la retenue du barrage ne serait que de 1 million de m<sup>3</sup> utiles. L'exploitation d'EDF par éclusées entraînerait un vidage épisodique à la manière d'un lavabo. Cela ne saurait constituer un réservoir d'eau utile.

Pour la qualité, un hydrogéologue consulté par l'association a souligné les points suivants : le bassin versant est composé en majeure partie de roches acides; des eaux usées et des effluents partent dans le cours d'eau. L'insuffisance du débit peut empêcher la dilution et entraîner le risque d'eutrophisation; les eaux du torrent possèdent un système tampon bicarbonaté très faible; le phosphate tricalcique est presque insoluble; la création d'un barrage entraînera le développement d'un phytoplancton abondant avec libération de composés organiques à saveur désagréable; le fond du lac présentera en été un déficit en oxygène. On peut donc s'attendre à des eaux anoxiques en fond de lac, avec biomasse de phytoplancton et libération possible de géosmine toxique. Il y aura absence d'auto épuration en aval du barrage, et il y aura rejet, en aval de la centrale, d'eau de qualité dégradée avec modification de l'écosystème local.

C'est un fait connu que, malgré le désouchage, une accumulation de produits toxiques se forme dans beaucoup de bassins de retenue qui existent actuellement... Il faudrait chaque fois une usine chimique pour y rendre l'eau vraiment utilisable en vue de l'alimentation humaine.

### **L'approvisionnement en eau**

Il y a contradiction, pour l'approvisionnement en eau, à dire d'une part que la Corse est un château d'eau ou qu'on va vendre de l'eau à la Sardaigne etc. et d'autre part à dire que le pays manque d'eau, que les rivières coulent inutilement et qu'il faut les enfermer dans des réservoirs. Il serait plus cohérent de rappeler que la Corse reçoit certes beaucoup d'eau, car elle est située au fond du golfe de Gênes qui est très dépressionnaire et que nos reliefs arrêtent les nuages. Ensuite les précipitations ou bien s'échappent lors des crues ou alimentent les sources. Le reste demeure dans le sous-sol. Mais on ne dispose pas d'une exploration rationnelle du sous-sol qui aurait permis d'identifier et de cartographier les nappes superficielles, moyennes, profondes ou fossiles, et d'étudier leur comportement, leur volume et leur renouvellement. On en est réduit à forer au hasard pour trouver les nappes superficielles (et ainsi assécher les alentours), à exploiter les sources de nos aïeux (tant qu'elles coulent) et à enfermer les cours d'eau dans des bassins d'eau morte et souillée. Une politique rationnelle d'exploration systématique du sous-sol puis d'adduction d'eau avec création et contrôle de réseaux sur toute l'île, permettrait de bien résoudre en Corse les problèmes hydrauliques. Ce serait préférable à la construction de multiples citernes immenses que sont les barrages, qui détériorent chaque fois un peu plus notre île. L'utilisation des fonds européens tels Interreg est un moyen mais ne saurait être une fin.

Par ailleurs, l'alimentation en eau est une réalité dans la vallée du Rizzanese et cette réalité peut être compromise par l'aménagement : en effet des stations de pompage pour l'eau domestique existent, aussi bien dans la section court-circuitée qu'en aval, et alimentent les villages du Tallanais et la ville de Sartène. Or - on l'a vu plus haut - l'eau pompée risque, avec ce projet, de se dégrader considérablement et de devenir impropre à la consommation.

L'assèchement des sources ne peut qu'être parachevé avec le percement d'un tunnel de 6 km dans le massif de Serradù comme le prévoit EDF. Ce massif regorgeait d'eau et déjà plusieurs sources ont souffert lors des « travaux préliminaires » d'EDF en 1990. Walter Mazzitti, Président du Parc Naturel du Gran Sasso et ancien coordonnateur de la politique italienne de l'Eau a signalé au Congrès « L'eau en Montagne » en septembre 2002 à Megève, lors de son discours d'introduction que le percement du tunnel sous le Gran Sasso a causé un affaissement de 400 m des nappes phréatiques, ce qui a obligé l'approvisionnement par camions citernes de villages qui disposaient auparavant de dizaines de sources. Que nous impose ici le principe de précaution ?

## **Des risques pour les hommes**

EDF reconnaît qu'au droit des appuis prévus pour son barrage en béton, le rocher est très fracturé. Mais EDF en accepte le risque et occulte certaines caractéristiques du site et des environs : l'émergence d'un aquifère dans le lit en cet endroit précis ainsi que la forte activité tellurienne des environs. Celle-ci est attestée par plusieurs résurgences d'eaux chaudes au niveau du Saint-Antoine et des Caldane, par le caractère magmatique des roches (par exemple, diorite orbiculaire) et par les séismes récents (par exemple à Cargiaca). Après tous les accidents qu'il y a eu avec les barrages, il n'est pas pensable de construire un grand barrage au-dessus des habitations (dont le village de Zoza, au fond de la vallée, à l'aplomb du barrage projeté).

## **Des menaces pour le barrage lui-même et pour la plage**

EDF écrit que le volume de matériaux transportés au site du barrage a été évalué à 6.600 m<sup>3</sup> ou à 13.200 tonnes chaque année. Lors des crues importantes ces chiffres sont considérablement dépassés. Si des crues importantes se succèdent, il risque fort que le lac artificiel soit vite saturé de mégablocs, de blocs, de rochers, de galets et de graviers accumulés à l'amont de la retenue. Les chasses n'y remédieront pas, les dragages sont peu envisageables. Ce débit solide retenu par le barrage entraînera, au plan de l'hydrodynamique fluviale, un déficit d'apport en sable au niveau de la plage avec, pour corollaire, une érosion marine qui ne sera pas compensée par les petits affluents (Chiuvene et Fiumicicoli). La plage, à l'embouchure, est menacée. C'est une zone référencée Natura 2000, qui comporte quelques dizaines d'exemplaires d'une plante rarissime, la buglosse crépue (*anchusa crispa*), classée au Livre rouge et prioritaire au plan mondial.

## **Nuisances avérées**

La loi en France qui n'est pas spécialement faite pour les rivières corses, permet, en cas de projet autorisé, de détourner 90% du débit moyen d'un cours d'eau. Ce pourcentage de 90% n'est pas adapté au fonctionnement des fleuves corses qui ne sont que de gros torrents et qui connaissent des variations énormes à la manière des oueds. De ce fait comme EDF envisage, d'exploiter les 90% permis par la loi, le débit réservé sera notablement insuffisant et aboutira, comme dans les rivières déjà dérivées (voir le Fiumorbo) à un déficit en eau dans la section court-circuitée et à un dessèchement presque complet. L'eau résiduelle s'échauffera, elle s'évaporerait en été ou s'infiltrerait parfois pour s'écouler sous le lit en nappes alluviales.

En ce qui concerne les poissons, la loi, le SDAGE et le bon sens imposent que les aménagements des cours d'eau n'entraient pas la libre circulation transversale et longitudinale d'espèces telles que truites et anguilles. De manière à contourner cette règle, EDF, dans l'étude d'impact, a suggéré que le Rizzanese ne serait pas une rivière salmonicole au sens européen-thermique, qu'il ne pouvait y avoir beaucoup de truites dans la section court-circuitée ou en aval, ni d'anguilles au niveau du bassin de retenue ou en amont. Si les anguilles dans leur remontée s'arrêtent au niveau prévu pour l'usine et si les truites dans leur dévalaison s'arrêtent au barrage, il n'y a pas besoin de passes ou d'échelles à poissons et donc la loi ne serait pas violée par le projet d'EDF. Mais il se trouve que la vie locale témoigne du contraire. Les plus grosses anguilles sont pêchées en altitude. Les Guides de Pêche de France font l'éloge de ces parages, paradis de la truite. Entre les deux guerres mondiales, des pêcheurs à Zoza, ont élevé leur famille, avec une simple canne à pêche dans le Rizzanese. Le paradoxe est qu'au lieu de stériliser à 12 km de rivière, on pourrait y favoriser les frayères naturelles et créer des parcours de pêche à l'instar des régions qui exploitent avec intelligence et profit pour tous, leurs ressources naturelles et piscicoles.

Dans la partie qu'EDF veut court-circuiter, le Rizzanese offre, dans des gorges sauvages, plus d'une vingtaine de belles cascades, avec leurs petits lacs naturels. C'est là une authentique merveille. Réduire ici le débit au 1/10<sup>ème</sup> du module moyen consiste à stériliser ce joyau. En situant au pied du village de Zoza, dans l'étude d'impact, la plus importante de ces cascades avec une chute de 6 m, EDF montre que ses chargés d'étude connaissent mal les lieux, en tout cas moins bien que les kayakistes, les pêcheurs et les promeneurs. En face de la valeur de ces cascades et de ces eaux libres et sauvages, quelle mesure compensatoire, quelle argumentation économique ou industrielle, quel argent pourraient justifier la stérilisation de cette vraie richesse ? Les collectivités locales devraient plutôt envisager la mise en valeur et les retombées des activités nautiques et des randonnées le long du Rizzanese à la manière de l'agrotourisme italien. Il faut privilégier le caractère naturel de la Corse : une nature intacte et sauvage, discrètement balisée et jalonnée d'indications utiles. Il faut associer la population (pour un accueil adapté en gîtes), les commerçants (pour des prestations de qualité) et les artisans (pour des démonstrations de leur art). Le tourisme vert est un fond de commerce pour notre époque, le plus solide pour la Corse actuelle. De toute façon, même sans le tourisme, la génération actuelle n'a pas le droit de dilapider le patrimoine dont nous avons la chance de disposer.

## **Une détérioration généralisée**

Parmi les paysages qui peuvent souffrir de ce projet, signalons en particulier la remarquable perspective de la « pieve d'Atalà » quand on vient de Sartène soit vers Levie soit vers Aullène. Cette perspective, il y a peu, a été abîmée par l'implantation sans concertation de nouveaux pylônes et de lignes à haute tension. Avec des lignes aériennes supplémentaires et la vision de la conduite forcée descendant à flanc de colline, de part et d'autre de l'église romane Saint-Jean, cette perspective serait définitivement massacrée (comme a été massacré le site fameux du défilé de l'Inzecca avec le calamiteux barrage de Sampolo sur le Fiumorbo).

L'église St Jean qui est à l'aplomb de la conduite forcée est un monument historique du XII<sup>e</sup> s.. EDF ne respecte pas le périmètre légal de protection de 500 m. Personne n'a élevé d'objection. Aux abords de cette église St Jean, il y a un site romain et pré-chrétien. Ce n'est pas un aménagement paysager éventuel qui facilitera une mise en valeur du site et les fouilles qu'il faudrait y mener. De même aucune fouille ne sera plus possible du côté du bassin de retenue pourtant situé dans une zone de sites archéologiques célèbres (Cucuruzzu, Capula etc.).

Des modifications du débit habituel du Rizzanese, il ne peut que résulter un bouleversement notable de l'écosystème local, surtout dans la partie court-circuitée : nouvelles conditions micro climatiques, qualité d'eau dégradée, espèces végétales adventices dans la vallée de Zoza, nouvelles espèces amenées également par les oiseaux migrateurs attirés par un plan d'eau épisodiquement plein etc.. C'est un gros risque pour les espèces endémiques et la biocénose.

Les espaces boisés classés constituent une richesse importante pour la nature et pour l'homme. Leur classement érige une protection forte en faveur de la nature. Ici on s'apprête à déclasser des espaces boisés pour faciliter les travaux. La justification d'un tel déclassement n'apparaît pas. Imaginerait-on de déclasser les Iles Sanguinaires ou les Aiguilles de Bavella pour une usine marémotrice ou pour la construction d'éoliennes ?

Des mesures de sécurité physiques (grilles), visuelles (pancartes) et sonores (sirènes) ont été prévues par EDF. Elles ne sauraient garantir qu'il n'y aura pas d'accident. De fait, ce que ces précautions garantissent, c'est qu'on ne pourra plus circuler librement, c'est qu'on ne pourra s'approcher du fleuve qu'en prenant des risques, et c'est que, si l'on oublie le dommage fait à la nature et à l'homme, l'alerte des sirènes sera là comme en usines pour le rappeler à chacun.

## **Les retombées**

En dehors des données intrinsèques au projet, certains insistent sur l'importance des avantages indirects - ce que l'on appelle les retombées : les apports financiers aux communes et la contribution du barrage à l'emploi et à la vie économique.

L'apport financier de la taxe professionnelle pour certaines communes est l'argument le plus souvent évoqué. Pourtant le montant, la moralité ou la pérennité de cette taxe sont très discutables. On ne peut affirmer qu'avec cette taxe tout soit vrai, abondant, sûr et durable. L'apport financier éventuel n'est pas un motif valable justifiant l'Utilité Publique. Si l'on doit aider les communes, il est absurde que ce soit en contrepartie d'un sacrifice aussi inutile et stérilisant.

L'activité économique et salariale induite sur place par les travaux d'aménagement et par le fonctionnement ultérieur est un autre argument. Là aussi il s'agit de retombées qu'il faut relativiser et non de qualités intrinsèques du projet. Certes, pendant le chantier, il y aurait une forte activité mais, pour la construction, elle profiterait surtout aux entreprises internationales, seules capables de construire un barrage, d'utiliser un tunnelier sur 6 km dans des roches très dures, d'installer d'énormes turbines PELTON etc.. Pour les travaux restants - peindre les grilles, achever les pistes déjà tracées, ou construire un petit bâtiment - si les grandes entreprises, titulaires du marché (car mieux-disantes et offrant plus de garanties pour un tel projet), sous-traitent ces opérations secondaires - elles imposeront leurs conditions (en général peu favorables) aux petites entreprises locales. Quant aux commerces et services de proximité, ils bénéficieront d'un marché provisoire avec le chantier mais risquent de perdre en parallèle la clientèle régulière des retraités et des touristes découragés par les nuisances inévitables du chantier. Et après cela, le désert comme à Sampolo.

Pour le fonctionnement ultérieur de l'aménagement, on a pu croire naguère qu'il y aurait sur place création d'emplois permanents. De fait, il n'y en aura aucun, tout sera automatisé. L'activité diffuse de vérifications périodiques, d'entretien etc. existerait aussi avec d'autres projets, d'autres techniques, d'autres moyens de production électrique ou autre... Il n'y a pas là d'avantage réel et palpable.

## **Conclusion de l'ADRE**

En conclusion, l'ADRE a toujours exprimé un avis très défavorable sur ce projet du Rizzanese. C'est essentiellement parce que son bilan coûts / avantages est très mauvais. Ce projet est une moins value pour la Corse, au contraire de ce que peut être la création d'une route, la construction d'une maison, la plantation d'un arbre, l'aménagement d'un port.

L'homme doit ici se réapproprier la nature au lieu de contribuer à la saccager ou à la laisser saccager. La relation que l'homme peut entretenir avec la Nature induit aussi un enrichissement certain pour l'homme. Les Anciens témoignaient de cette richesse. Ce n'est pas être rétrograde que de rappeler que ce patrimoine qui est le nôtre et que nous défendons ici, nous n'en sommes pas propriétaires mais seulement les gérants pour le compte des générations à venir. Nous devons leur laisser ce patrimoine avec, si possible, une plus-value derrière nous.

Depuis un certain temps déjà, l'Europe et bien des gens ne considèrent plus la grande hydraulique comme une source d'énergie renouvelable. La nature n'est pas indéfiniment renouvelable. Les multiples études sur les barrages le confirment. Et ce projet est particulièrement nocif et stérile. La Corse mérite mieux que cette dévastation durable.

## **Un débat d'idées**

L'association, dans son rôle de personne morale, a choisi le terrain démocratique pour défendre son point de vue et empêcher la réalisation de ce projet. Elle respecte le jeu des institutions et, plutôt que de tenter d'imposer ses vues par des interventions politiques ou médiatisées, elle s'efforce de convaincre peu à peu les gens de l'inutilité publique de ce projet et de sa nocivité.

A ce titre, la publication d'un livre a été une initiative originale qui a permis d'ébranler les certitudes lors de la première présentation officielle du projet du Rizzanese. Les données de ce livre n'ont pas connu de contradiction véritable. Et nous pensons que cet ouvrage a joué un rôle significatif dans la réflexion qui a pu mettre un terme à cette première tentative. L'édition de ce livre est aujourd'hui pratiquement épuisée. Cette fois-ci, en mars 2003, l'ADRE a suscité la projection d'un film dans plusieurs salles de Corse : Bastia, Ajaccio, Sartène et Porto-Vecchio. Ces projections ont été suivies d'un débat que les spectateurs ont déclaré avoir apprécié.

Certains peuvent penser que le nombre et la variété des groupes encore partisans du barrage sur le Rizzanese constituent contre nous un argument massue. Tel n'est pas notre point de vue. Les pratiques démocratiques semblent encore loin quand on observe la présentation de ce projet auprès de certaines collectivités et auprès de la population. Ainsi la DRIRE se targue d'une quasi unanimité (en faveur du projet) de la part des organismes consultés lors de la Conférence Administrative. C'est au moins ce qui ressort de son rapport soumis au Conseil Départemental d'Hygiène. Cependant la DRIRE a cru nécessaire de montrer plusieurs fois de l'index la position indépendante et courageuse de la commune de Zoza, opposée au projet. La DRIRE n'a pas présenté les avis des organismes consultés et a laissé leur colonne blanche. Elle a seulement transcrit ses propres observations et celle d'EDF en altérant les avis des organismes. C'est ce que l'on a pu constater, par exemple, à propos du rapport du Parc Naturel Régional de Corse. Il reste à attendre que des observateurs impartiaux dans l'île ou hors de l'île rectifient la vision des choses. Cela ne saurait manquer.

De même dans les petites communes influencées par les espérances de rentrées d'argent, bien des commerçants, sous la pression d'élus locaux, gardent un silence gêné. Des familles sollicitées, ont fait en chœur des déclarations d'opportunisme sur les registres de l'enquête publique, c'est-à-dire au moment où la société civile avait la parole : « oui au barrage » ou « avis favorable au projet ». Mais c'est là désormais une minorité.

La pire pression concerne les éventuels expropriés. Beaucoup de gens, sous une pression menaçante de procédure judiciaire, selon les courriers recommandés qui leur ont été adressés, se sont dépêchés de signer leur propre expropriation avec presque rien en contrepartie. Au lieu de cette triste « aliénation » il aurait été souhaitable que tous ces gens, normalement inquiets pour l'avenir, se soucient avec leurs élus de la vraie chance pour la Corse et pour les Corses de disposer d'un environnement d'une qualité rare qui peut être au XXI<sup>e</sup> siècle un atout et un véritable fonds de commerce à condition qu'il soit géré avec sagesse.

Malgré la prise de position de plusieurs clans en faveur du barrage, nous recevons de plus en plus des appuis de personnes d'horizons divers qui, raisonnant sans préjugé et sans discipline de groupe, nous soutiennent à voix haute - ou à voix basse quand ils ne peuvent faire autrement.

## Stratégie de l'ADRE

La stratégie de l'ADRE consiste donc à intervenir chaque fois au niveau qui convient dans le processus, sans méconnaître, parallèlement, l'opinion publique qui doit en permanence être éclairée sur les enjeux et les conséquences des décisions et des étapes du processus.

Nous respectons les points de vue des autres et en particulier ceux qui engagent la collectivité.

Cela ne nous empêche pas de faire appel à toutes les instances susceptibles de venir au secours de ce que nous défendons : l'intégrité du territoire de la Corse et la défense de ses intérêts.

Certains pourront s'étonner de ce que nous ne nous mettons pas en position de négocier quoi que ce soit au cas où le projet irait à son terme. La raison en est que, devant les inconvénients absolus de cet aménagement au niveau environnemental mais aussi économique, social et énergétique, nous n'imaginons pas de compromis possible et par conséquent de négociation.

C'est ainsi que nous avons récemment déposé des éléments susceptibles de convaincre la Commission d'Enquête publique. Et nous allons essayer de convaincre les pouvoirs publics de **ne pas** prendre une décision de déclaration d'utilité publique que nous estimerions désastreuse. Si néanmoins cette décision est prise, nous la remettrons en cause aux niveaux qui s'imposeront.

Il n'y a pas d'exclusive aux actions légales que nous pourrions mener auprès des institutions ou des opinions publiques tant régionales que nationales ou internationales. Et nous utiliserons tous les arguments dont un éventail vous a été présenté : l'erreur manifeste d'appréciation, les atteintes à l'environnement, les risques pour les hommes, l'absurdité économique, la politique d'enfermement de la Corse et, bien entendu, toutes les lacunes dans la documentation du projet, toutes les informations erronées ou incomplètes, toutes les infractions à la réglementation, tous les vices de procédure. Même les atteintes faites à la propriété privée, soit par l'expropriation soit par la spoliation sans expropriation, feront éventuellement l'objet d'actions devant les tribunaux civils.

Croyez bien qu'il ne s'agit pas là d'une menace ou d'un défi mais de l'expression d'une conviction profonde et d'une détermination absolue. Nous souhaitons que cette démarche qui est la nôtre soit suivie, le plus tôt possible après le renoncement au projet d'aménagement du Rizzanese, par une participation de notre part à des projets positifs en faveur du développement de la Corse, dans la ligne de ce que nous avons pu esquisser avec vous.